

**Commune de  
SAINT-HERNIN**

**Aménagement d'une aire de jeux  
petite enfance : LOT 1-  
PREPARATION**

| N° Prix | Désignation du prix et prix unitaire en toutes lettres (hors taxes)   | Prix unitaire en chiffres (hors taxes) |
|---------|---|--|
| 1       | <p><b>Préparation, Installation technique de chantier et Signalisation temporaire</b></p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un plan d'implantation et de piquetage des ouvrages, à partir du fichier fourni par le maître d'œuvre, ainsi que l'implantation sur le terrain.<br/>L'ensemble est sujet à l'approbation du maître d'ouvrage avant exécution.<br/>Ce prix rémunère également l'amenée sur chantier et le repliement en fin de travaux de toutes les installations nécessaires à la bonne marche du chantier. Il comprend notamment les locaux à mettre à la disposition du personnel, conformément aux dispositions des décrets 65.48 et 77.996 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code de travail ( titre II – Hygiène et sécurité des travailleurs)<br/>Il comprend enfin la signalisation temporaire adaptée aux différentes phases de chantier y/c en dehors des périodes de travaux conformément aux textes en vigueur.<br/>Ce prix s'applique au forfait.<br/>Une fraction égale aux deux tiers sera payée dès la mise en place des installations, la fraction restante sera versée à l'achèvement des travaux après repliement du matériel et remise en état des lieux.</p> <p><b>FORFAIT : .....</b></p> |  |
| 2       | <p><b>Démontage soigné des tables et des bancs de l'actuelle aire de pique-nique</b></p> <p>Ce prix rémunère :<br/>le démontage soigné des tables et des bancs de l'actuelle aire de pique-nique et leur stockage temporaire au dépôt de la commune en vue de remise en place à un autre emplacement, dans le cadre du chantier.</p> <p><b>LE FORFAIT : .....</b></p>   |  |
| 3       | <p><b>Décapage de terre végétale</b></p> <p>Ce prix rémunère :<br/>Le décapage de la terre végétale, sur une épaisseur moyenne de 0.20 m, dans les zones de déblais ou remblais, y compris :<br/>- l'élimination des produits étrangers (grosses racines, pierres, déchets divers,...),<br/>- le chargement, le transport, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitif, sur site, sur une hauteur maximale de 2 mètres de la terre végétale,</p> <p>Le décapage de la terre végétale fait l'objet d'un relevé contradictoire entre le maître d'œuvre et l'entrepreneur, à la demande de ce dernier.<br/>Si les terrassements commencent avant ce relevé, ce prix sera appliqué sur une épaisseur théorique de 25 cm de terre végétale</p>   |  |

|          |  |  |
|----------|--|--|
|          | déduite des volumes de terrassements.<br><b>LE METRE CARRE :</b> .....   |  |
| <b>4</b> | <b>DEBLAIS de toutes natures</b><br><br>Ce prix rémunère :<br>La fouille quelle que soit la nature du terrain, le stockage sur place pour réutilisation ultérieure en remblaiement, des déblais choisis parmi ceux de meilleure qualité et le chargement, le transport, le déchargement à la décharge de l'entreprise de ceux impropres à la réutilisation.<br>Il ne s'applique qu'aux déblais résultant de l'exécution de plateformes et encaissements de chaussée, trottoirs, parkings, accotements ... , à l'exclusion des déblais provenant du calibrage et du curage de fossés anciens, de ceux provenant du rabotage de la chaussée existante ainsi que de ceux provenant des tranchées d'assainissement et des tranchées concessionnaires.<br>Ce prix s'applique au mètre cube, les volumes à prendre en compte étant obtenus par comparaison aux structures qui seront mises en place sur les zones à décaisser.<br><br><b>LE METRE CUBE :</b> ..... |  |
| <b>5</b> | <b>Démontage de bordures et de caniveaux de tous types</b><br><br>Ce prix rémunère au mètre la dépose de bordures et de caniveaux existants de tous types et leur évacuation en décharge.<br><br><b>LE METRE :</b> .....   |  |
| <b>6</b> | <b>Compactage du fond de forme</b><br><br>Ce prix rémunère, au mètre carré, le réglage et le compactage du fond de forme des chaussées et plateformes, ainsi que toutes sujétions.<br><br><b>LE METRE CARRE :</b> .....  |  |
| <b>7</b> | <b>Fourniture, transport et mise en œuvre de GNT 0/31.5</b><br><br>Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre de GNT 0/31,5 , y compris toutes sujétions d'arrosage, de compactage ainsi que de matériel et de main d'œuvre.<br>Le tonnage pris en attachement sera celui résultant des bons de pesée, réfactons faites en cas de transport en surcharge conformément à l'article 25.2 du C.C.A.G et en cas de teneur en eau excessive en fonction de la masse volumique réelle (MVR) du matériau.<br><br><b>LA TONNE :</b> .....   |  |
| <b>8</b> | <b>Fourniture et pose d'un géotextile</b><br><br>Ce prix rémunère le transport, le déchargement et la mise en place, avec recouvrement des laizes, de géotextile de classe 6 (20 kN), type « BIDIM » ou similaire.   |  |

|           |  |  |
|-----------|--|--|
|           | <p>Sa mise en place se fait sur le fond de forme de l'allée drainante.</p> <p><b>LE METRE CARRE :</b> .....</p>  |  |
| <b>9</b>  | <p><b>Fourniture et mise en œuvre de cailloux 20/40</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de cailloux 20/40 en couche de base de l'allée drainante, y compris toutes sujétions de compactage ainsi que de matériel et de main d'œuvre.</p> <p>Le tonnage pris en attachement sera celui résultant des bons de pesée.</p> <p><b>LA TONNE :</b> .....</p>   |  |
| <b>10</b> | <p><b>Fourniture et mise en œuvre de gravillons 10/14 de couleur ocre</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de granulats 10/14 de couleur ocre, en couche de finition sur l'allée drainante, y compris toutes sujétions de compactage ainsi que de matériel et de main d'œuvre.</p> <p>Le tonnage pris en attachement sera celui résultant des bons de pesée.</p> <p><b>LA TONNE :</b> .....</p>  |  |
| <b>11</b> | <p><b>Fourniture et Pose de Bordurettes Type P1</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la pose de bordurettes du type P1, sur semelle de béton de 0.10 m d'épaisseur avec un débordement de 0.10 m de part et d'autre de la bordure y compris nivellement et compactage de la forme, confection des joints au mortier tiré en fer et butés à 45 ° de béton sur toute la longueur de la bordure, épaisseur 0 à moins 3 cm du haut de la bordure ainsi que toutes sujétions de terrassements.</p> <p><b>LE METRE :</b> .....</p> |  |
| <b>12</b> | <p><b>Couche d'accrochage</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution d'une couche d'accrochage à raison de 1.5 kg/m<sup>2</sup> d'émulsion de bitume à 69% sans sablage.</p> <p><b>LE METRE CARRE :</b> .....</p>  |  |
| <b>13</b> | <p><b>Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 à la main (surface destinée à l'implantation des éléments de l'aire de jeux)</b></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'enrobés 0/6 sur une épaisseur de 5 cm après compactage. Il comprend notamment, la fourniture de bitume, la fourniture de granulats, le malaxage, le transport à pied d'œuvre, le compactage, l'amenée et le repli du matériel.</p> <p><b>LA TONNE :</b> .....</p>   |  |

**14 Remise en place soignée des tables et des bancs stockés au dépôt de la commune**

Ce prix rémunère la remise soignée des tables et des bancs démontés en début de chantier (prix n°2).

Ces derniers seront reposés scellés sur la surface de la nouvelle aire de pique-nique.

Ils seront disposés en « carré », de la façon la plus homogène possible.

**LE FORFAIT**